

|| SAS : Actionnariat et Pacte d'associés - Workshop

Equilibrer les pouvoirs au sein de la SAS via les statuts et le pacte d'actionnaires

Code
702933

Durée
**3 heures / 3
heures**

Tarif Inter*
**450 €
HT**

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Juristes - Assistant(es) juridiques -
DAF - Avocats - Experts-comptables

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en droit des sociétés

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

- Apprentissage par l'action avec des exercices pratiques ciblés?
- Valeur ajoutée des échanges et du partage d'expériences entre participants?
- Possibilité de combiner plusieurs ateliers pour un parcours d'apprentissage complet

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos

Objectifs pédagogiques

- Organiser l'actionnariat via les statuts et le pacte d'associés

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Organiser l'actionnariat via les statuts et le pacte d'associés

Aménager les droits des actionnaires

- Dispositions légales
- Aménagements

Organiser statutairement les décisions collectives

- Compétences
- Majorités

Organiser conventionnellement les rapports entre associés : les clauses relatives aux associés

- Clauses relatives à la qualité d'associé
- Clauses relatives à l'entrée d'un nouvel associé
- Clauses relatives au maintien de l'associé
- Clauses relatives à la sortie de l'associé
- Clauses relatives aux prérogatives de l'associé
- Mise en situation : tout au long de la formation, les participants sont mis en situation professionnelle à partir de cas concrets

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 4 Déc. 2026

